

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le trente janvier à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Madame Josette VERNEY

Nombre de Membres en exercice :	15	
Présents	14	
Votants	15	Date de convocation : 23/01/2019

Présents : Josette VERNEY - Robert VIANNET - Philippe ARIES - Yves MEILLER - Marie-Agnès ACHAINTE - GIRODET Maurice - Marie-Claude FOREST - CARRET Isabelle- BRUNEL Didier- DURAND Isabelle - VALLOT Richard - Christian PEILLON - Nathalie MARILLIER - Fabienne GACHE

Pouvoirs : Catherine BRUNETON à Nathalie MARILLIER

Secrétaire de séance : Philippe ARIES

+ **Approbation du compte rendu du 12 décembre 2018 :**
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Délibération n° 2019-01-01

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement pour Budget assainissement :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de payer certaines factures avant l'adoption du budget.

Elles peuvent se monter à 25% des dépenses budgétisées en 2018 hors emprunts sur un montant total de 347792 € soit 85698 € sur 3 chapitres (chapitre 20, 21 et 23)

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2019-01-02

Délégation au Centre de Gestion de la Loire la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents

Actuellement, le personnel dispose d'une assurance à échéance du 31 Décembre 2019 auprès d'un assureur agréé.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner l'autorisation au centre de gestion de négocier un nouveau contrat groupé de 4 ans pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux afin de mutualiser les risques.

Le conseil municipal se réserve la faculté d'y adhérer.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2019-01-03

Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire

Après avoir accepté les termes de la convention, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à la signer.

Délibération n° 2019-01-04

Signature du contrat enfance et jeunesse 2018-2021 avec la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole

Mme le maire rappelle qu'il existait un tel contrat qui s'est terminé le 31 Décembre 2017. Il convient de le renouveler pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil périscolaire. Il nous permet d'obtenir des aides de la CAF en fonction du nombre d'heures effectuées. En 2018, on touchera les aides de 2017 et après la signature, on pourra obtenir celles de 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Hébergement agent ONF

Madame le maire et Christian Peillon rappellent l'historique de la maison forestière de Pélussin qui permettait de loger l'agent ONF depuis 1959. L'accord entre les mairies de Roisey et Pélussin consistait à fournir gratuitement un local à l'agent ONF pour une durée indéterminée. Avec le départ en retraite de l'agent actuel, il y aurait beaucoup de travaux pour remettre en état cette habitation pour loger son remplaçant. Les 2 mairies ont proposé de vendre ce bien en donnant en contrepartie l'accès à un studio communal lui permettant d'installer son bureau s'il en avait besoin.

Le conseil municipal a donné son accord de principe qui consisterait à payer 1/3 du loyer de ce local pour la mairie de Roisey.

Compte rendu des commissions:

Forêt :

Le plan de gestion est établi pour 18/20 ans. Christian Peillon disait qu'il y aurait quelques petites coupes à prévoir mais surtout qu'il faut encore la laisser pousser. Il faudra environ 30 à 40 ans pour retrouver de bonnes coupes.

L'élagage se poursuit ce qui permet de valoriser les plantations.

Bâtiments :

La réalisation du traçage des emplacements PMR vers les toilettes est en cours.

Une rencontre avec l'installateur de la plateforme élévatrice est prévue pour :

- modifier le programme pour en simplifier son fonctionnement
- nous proposer un contrat de maintenance

Assainissement :

La demande de subvention pour les travaux en sortie du bourg est faite.

Il y a une demande de Bessey pour que la mairie de Roisey participe aux travaux d'assainissement au prorata du nombre d'habitants étant relié sur les lagunes de Bessey.

Voirie :

Il faut préparer un programme pour 2020.

Un rendez-vous doit être demandé à la société DUMAS pour venir constater le mauvais état du revêtement qu'ils ont posé sur la route de Sagnemorte.

Une réflexion est en cours pour installer une signalisation des habitations situées dans la boucle du lavoir au Briat.

Questions diverses :

Commission de contrôle des listes électorales : Arrêté préfectoral portant nomination des membres

Monsieur le Préfet a pris un arrêté désignant les membres pour 3 ans :

- membre du conseil : Marie Claude Forest, Isabelle Durand et Nathalie Marillier
- membre hors conseil : Joël Vallot et Geneviève Joassard (Tribunal et Préfecture)

De plus, la loi a été modifiée, permettant l'inscription sur les listes électorales toute l'année.

Ce qui veut dire que la commission de contrôle devra se réunir systématiquement avant chaque élection pour valider la liste.

Certificat de libre circulation école de musique :

La signature annuelle de ce certificat permet à l'école de musique de toucher les subventions du département.

La majorité du conseil a donné son accord pour la signature

Prochain conseil : Le mercredi 6 Mars à 19 heures.

Séance levée à 21 heures 30.